

## CHRONIQUE D'UNE ENTOURLOUPE !

**Lors de la dernière négociation annuelle obligatoire (NAO), la Direction avait annoncé la création de la position 14 pour les TA et la position 21 pour les TB pour l'exercice de notations 2023-2024.**

**À présent, elle entame une série de concertations avec les organisations syndicales.**

**La fédération CGT a rappelé les revendications qu'elle porte.**



Le volet « Classifications/Rémunérations » de la CCN ferroviaire (convention collective nationale) validé par l'Unsa, Sud Rail et la CFDT permet à la direction du GPU de transposer les dispositions les plus régressives dans l'entreprise.

Dans la perspective de la création de la PR 21 pour les TB, elle souhaite mettre en place un 4<sup>e</sup> niveau, composé des PR 20 et 21.

La réflexion d'un 3<sup>e</sup> niveau chez les TA est également en cours.

### UN NOUVEAU TOUR DE PASSE-PASSE

Relayées par certaines organisations syndicales, ces dispositions ne visent qu'à contraindre les déroulements de carrière des conducteurs.

En effet, le passage à un niveau supérieur se fait uniquement au choix et sur un volume de contingent décidé unilatéralement par la Direction.

Alors que le changement de position de rémunération se fait dans les règles établies dans le statut (GRH0001), conduisant à une certaine automaticité.

Ainsi, la Direction réussit le tour de force de conditionner le passage à la PR 20 à sa seule appréciation lors de son choix d'attribution de l'éventuel niveau 4.

Finalement, plutôt que de gagner une opportunité de dérouler jusqu'à la PR 21, les conducteurs se verront limités à la PR 19 et au bon vouloir de leurs dirigeants.

C'est la promotion de la méritocratie et l'avènement de la polyvalence à outrance.

Il s'agit d'un recul, ramenant le déroulement de carrière des conducteurs avant 1992.

### À rebours du projet de la Direction, la CGT revendique

Pour les TB :

- la suppression du niveau TB1 car ce dernier ne se justifie plus de par l'utilisation à 100 % en premier des élèves conducteurs (plus de mission d'aide conducteur, par exemple) ;
- le niveau TB2 débutant à la PR 13, au lieu de 12 actuellement ;
- le niveau TB3 débutant à la PR 17, au lieu de 16 actuellement ;
- le pourcentage de passage de la première position de chaque niveau à la seconde à 30 %, au lieu de 26 % actuellement ;
- le passage automatique en 2 exercices sur la PR 17 avec au minimum 50 % dès la première année des conducteurs placés actuellement sur la PR 16 ;



- le passage à la PR 17 lors de l'exercice de notations (2025-2026) pour les conducteurs accédant à la PR 16 dans les 2 exercices de notations (2023-2024 et 2024-2025).

Grille proposée par la CGT avec pourcentage de promotion à la PR supérieure

<b>TB2 13</b>	<b>TB2 14</b>	<b>TB2 15</b>	<b>TB2 16</b>	
30 %	26 %	22 %		
<b>TB3 17</b>	<b>TB3 18</b>	<b>TB3 19</b>	<b>TB3 20</b>	<b>TB3 21</b>
30 %	26 %	22 %	18 %	

**Pour les TA :**

- le passage à la PR 7 dès réussite à l'examen ETT1-1 ou ETT1-2 ;
- le passage automatique en 2 exercices sur la PR 10 avec au minimum 50 % dès la première année des conducteurs placés actuellement sur la PR 9 ;
- le passage à la PR 10 lors de l'exercice de notations (2025-2026) pour les conducteurs accédant à la PR 9 dans les 2 exercices de notations (2023-2024 et 2024-2025).

Grille proposée par la CGT avec pourcentage de promotion à la PR supérieure

<b>TA1 6</b>	<b>TA1 7</b>	<b>TA1 8</b>	<b>TA1 9</b>	
30 %	26 %	22 %		
<b>TA2 10</b>	<b>TA2 11</b>	<b>TA2 12</b>	<b>TA2 13</b>	<b>TA2 14</b>
30 %	26 %	22 %	18 %	

**LE 31 MARS,  
TOUS ENSEMBLE POUR GAGNER  
SUR NOS REVENDICATIONS !**

